

**INFORMATION GÉNÉRALE - PROGRAMME – CONSIGNES**  
**actualisés au 12 mai 2025**

## **Société Canal de Provence (SCP)**

La Société du Canal de Provence (SCP) est un expert en aménagement hydraulique pour l'accès à l'eau des territoires. C'est une société d'économie mixte au statut original d'aménageur régional. Son actionnariat est détenu à plus de 80 % par des collectivités territoriales dont la présidence est assurée par la Région Sud. Elle contribue de manière conséquente au financement des investissements nécessaires au développement des infrastructures hydrauliques régionales aux côtés des collectivités actionnaires.

La SCP est un acteur majeur dans la gestion de l'eau et des infrastructures liées aux ressources en eau en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, en France et à l'international. Depuis sa création, il y a soixante ans, elle a développé des savoir-faire uniques pour répondre aux enjeux écologiques, économiques et sociaux liés à la gestion durable de l'eau. Avec un chiffre d'affaires de près de 130 millions d'euros, 610 collaborateurs, 10 centres d'exploitations, 6 agences dans le monde et 3 laboratoires, elle alimente près de 40% des habitants en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ses activités s'organisent autour de plusieurs pôles, aménagements hydrauliques, transport et distribution de l'eau, ingénierie et conseil, services et équipements, énergies renouvelables.

Son siège se trouve au Tholonet, au pied de la Sainte-Victoire, à côté d'Aix-en-Provence, non loin du barrage de Bimont, un de ses aménagement hydrauliques dont elle nous propose la visite.

Source <https://canaldeprovence.com/>

## **Barrage de Bimont**

Le barrage de Bimont permet l'alimentation en eau de plusieurs communes de la région aixoise et l'irrigation de 8 000 hectares. Il alimente également la zone industrielle de la vallée de l'Arc, le sud d'Aix-en-Provence et Marseille (pour environ 30% de leur consommation). Sa grande capacité de réserve lui permet aussi de contenir les crues, même les plus exceptionnelles.

Réserve de sécurité précieuse au cœur de l'aménagement hydraulique du canal de Provence, 90% de son eau provient du Verdon grâce à la galerie souterraine de la Campane. Les 10% restants proviennent des apports naturels de la rivière l'Infernet.

Le barrage de Bimont est un barrage-voûte constitué de 120 000 m<sup>3</sup> de béton. La longueur de la voûte entre les deux culées est de 180 m. D'une hauteur de 86,50 m au-dessus de ses fondations, son épaisseur varie de 4,3 m en crête jusqu'à 17,40 m au maximum à la base.

Mis en service en 1952, le barrage vient de faire l'objet d'importants travaux de rénovation de 2017 à 2019. Les nouvelles règles en vigueur ont été prises en compte et pour anticiper les futurs besoins en eau de la région la capacité de la réserve a été augmentée.

Sources <https://barragedebimont.com/> et [https://fr.wikipedia.org/wiki/Barrage\\_de\\_Bimont](https://fr.wikipedia.org/wiki/Barrage_de_Bimont)

## PROGRAMME

**SCP, Allée Louis Philibert, 13100 LE THOLONET**

Rendez-vous à **l'accueil du Domaine Sud**, situé à côté du « Comptoir du Matériel ».

Voir plan d'accès aux domaines de la SCP disponible sur site.

**8h45-9h00** : Accueil par Mr Franck SANFILIPPO – Directeur du Service de l'Eau

**9h-9h30** : Accueil et présentation de la SCP et des enjeux eau/changement climatique au sein du Centre de Télégestion par Mme Agathe MADAULE – Ingénieure Chargée d'études au sein du CTG

**9h45** : Départ pour le Barrage de Bimont – **le déplacement se fera par nos propres moyens** (prévoir les véhicules pour les 20 participants) – durée du trajet environ 20 mn depuis le Tholonet

**10h15 – 12h30** : Accueil et visite du barrage de Bimont en présence de notre agent d'exploitation dédié à ce site Mr Christophe BERTON

**12h30** : Fin de la visite et départ des participants depuis le barrage de Bimont

**13h00** Déjeuner optionnel à L'Oustaou de Saint-Marc - 13100 St-Marc-de- Jaumegarde

## CONSIGNES : OBLIGATIONS ET INTERDICTIONS

Le groupe est limité à 20 personnes pour des raisons de sécurité.

La liste des participants aura été communiquée environ une semaine plus tôt.

**Pour l'accès au barrage**

- **Présentation obligatoire d'une Carte Nationale d'Identité ou un Passeport en cours de validité**
- Tenue décontractée impérative : **pantalon et chaussures de sport, type baskets. (pas de talons)**
- Prévoir **gourdes et casquettes**
- **Pas de toilettes disponibles** durant toute la visite du barrage

## CONTACT

Caroline Jullien (LY BC 86) - 06 72 80 32 82 - [caroline.jullien@emergis.info](mailto:caroline.jullien@emergis.info)

Sophie C. Mahé (LY CI 72), - 06 32 72 25 75, [christianesophie.mahe@orange.fr](mailto:christianesophie.mahe@orange.fr)